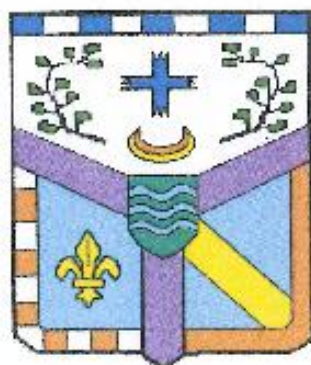


LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations de Percey

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- Informations diverses - Dates à retenir
- Travaux aux Milleries
- Le Club de l'Espérance
- Etat Civil
- Histoire de Percey
- Recette du jour
- Quelques perles

Juillet 2008 - N° 2



Le mot du maire

3 mois se sont écoulés depuis le 1er numéro du Perciquois.

Des travaux ont été réalisés:

- A la salle des fêtes, la chaudière a été remplacée et le parquet rénové par 3 bénévoles.

- La commune s'est fleurie; d'ailleurs j'en profite pour demander aux riverains des bacs à fleurs de les arroser de temps en temps. D'avance je les en remercie.

- La fin de l'assainissement pluvial des Milleries a aussi été réalisé par une bande de bénévoles.

- Le terrain de jeu a été remis en état et les filets de but ont été changés. Les jeunes pourront donc en profiter, sachant que les jeux de ballons sont interdits sur la voie publique.

Suite à une demande des parents d'élèves, et ceci par mesure de sécurité pour nos enfants, le circuit du car scolaire du regroupement a été modifié en accord avec les services du Conseil Général, et ce à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Mais ce qui m'a marqué et ce que nous ne pouvons accepter, c'est le manque de civisme et de propreté de certains. Dans le 1er numéro de notre périodique je vous parlais de propreté et de respect d'autrui. Je me suis mal fait comprendre, car depuis un mois notre point d'apport volontaire est un véritable dépotoir. Une majorité d'habitants de Percey se plaint de l'incivilité de quelques uns.

Samedi 5 juillet j'ai décidé de porter plainte pour dépôt d'ordures sur la voie publique. Je regrette d'en être arrivé là, mais c'était nécessaire afin de faire comprendre aux quelques irréductibles que notre pays n'est pas une poubelle.

La procédure judiciaire est enclenchée et nous surveillerons son aboutissement.

En attendant la commune subira les coûts supplémentaires de nettoyage et d'enlèvement de ces déchets. Il existe pourtant un ramassage régulier des ordures ménagères au porte à porte et une déchèterie acceptant les autres déchets (une documentation a été remise à chacun).

Je compte sur vous afin que cet état de fait ne se reproduise plus.

La marque la plus positive de ce trimestre reste quand même le bénévolat.

Nous remercions particulièrement :

Daniel, Francis, Bernard, Daniel, Guy, Maurice, Laurent et les autres.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce second numéro du Perciquois
et de bonnes vacances.

Daniel Boucheron

Réunion du conseil municipal du vendredi 30 mai 2008

- Chaudière de la salle des fêtes:
après étude de 4 devis, le marché est accordé à l'entreprise FORTINI.
- Défense:
suite à une directive gouvernementale, Monsieur Alain KOHL est nommé représentant de la commune auprès du Ministère de la défense.
- Aide à domicile:
Madame Jeannine DURAND est élue représentante de Percey auprès de l'association d'Aide à domicile de Flogny la Chapelle.
- Voirie:
réunion le 7 juin de la commission voirie où il sera fait, sur place, une évaluation pour 2009 des travaux à exécuter sur les voies communales.
- Ordures ménagères:
la société VEOLIA prend en charge l'enlèvement de nos ordures ménagères à compter du mercredi 4 juin 2008; les containers et poubelles devront être sortis le mardi soir.
- Pompiers:
attribution d'une dotation de matériel de 1er secours aux pompiers de Percey.
- Fleurissement des bacs:
achats pour 500€ de fleurs auprès des Serres des Milleries.
- Remplacement de 4 drapeaux destinés au monument aux morts.
- Suivant une directive gouvernementale, un fruit sera distribué une fois par semaine à chaque élève de l'école dès la prochaine rentrée scolaire.

Réunion du conseil municipal du vendredi 04 juillet 2008

- Approbation des redevances d'occupation du domaine public par EDF (178€) et France Télécom (187€).
- AFR (Association Foncière de Remembrement) de Percey:
Monsieur Marius PRESTAT est élu comme membre du bureau.
- Commission voirie:
réunie le 7 juin, a constaté pour 2009 des interventions à effectuer par la Communauté de communes rue Croix St Jacques et le fossé route de la Sogne.
- Travaux prévus:
chemin de Panama: arasement et fossé sur 400m environ. (800 ml)
ZA du Poirier rouge: dessoucher 1000m² en 2009
- Prévention des risques:
un plan des zones inondables est à disposition en mairie.
- Direction Départementale de l'agriculture:
suite à la prolifération des chardons, la DDA demande à chacun de les détruire.
- Rénovation de l'éclairage public:
acceptation par le SIER de Flogny la Chapelle pour le remplacement de 10 points lumineux en 2008.

INFORMATIONS DIVERSES

ASSOCIATION AIDE A DOMICILE :

Le 19 juin 2008 a eu lieu l'assemblée générale.

En 2007, 107 personnes ont été aidées en service prestataire et 23, en service mandataire

22089 heures ont été effectuées en 2007 soit 415 de plus qu'en 2006.

23 aides à domicile polyvalentes interviennent sur le terrain. Elles effectuent toutes les aides nécessaires (à l'exception des actes médicaux) aux jeunes mamans, aux patients sortis d'hospitalisation, aux personnes âgées.

La composition du bureau est la suivante :

Présidente	Jeannine Durand
Vice-présidente	Michèle Bunout
Secrétaire	Steve Briffaud
Trésorier	Jacques Tribut

Secrétaire, responsable de secteur Karine Mansanti

::

DATES A RETENIR

- **du 28 juillet au 24 août inclus, le Secrétariat de Mairie sera fermé**
- le 14 septembre, Rallye pédestre
- le 25 octobre, Halloween et Loto
- le 29 novembre, repas des Aînés

=====

LUTTE CONTRE LES BRUITS GENANTS POUR LE VOISINAGE

Il est rappelé que l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1991 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage stipule que les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H.30 à 12 H et de 14H30 à 19h30
- les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H et de 16H à 18H

=====

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OTHE EN ARMANCON

Percey fait partie avec 11 autres communes de cette communauté depuis fin 1999. Les communes lui ont abandonné différentes compétences :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Environnement (ordures ménagères, contrôle de l'assainissement)
- Voirie communale revêtue d'enduit
- Equipements sociaux, culturels et sportifs

Suite aux dernières élections municipales, la communauté de communes est présidée par Monsieur Michel Fourey, secondé par deux vices –présidents : M. Patrice Ramon et M. Gérard Govin

Les quatre délégués de la commune de Percey sont :

- Titulaires : -Daniel Boucheron - Daniel Maurey
Suppléants : -Maurice Jambon - Liliane André

TRAVAUX AUX MILLERIES

Le 21 juin, dès 8h du matin, une équipe de bénévoles entreprend le busage du fossé au droit de la propriété de Mr et Mme VALLET, au hameau des Milleries.



Avec l'aide d'une pelle mécanique de l'entreprise Fortini ainsi que des tracteurs et remorques de Mrs Vallet et Maurey Daniel, ces travaux sont menés tambour battant sous un soleil de plomb.

Des buses de 400 mm de diamètre sont posées dans le fossé, deux avaloirs sont maçonnés. Le tout a été recouvert de plusieurs remorques de concassé.

La journée a été nécessaire pour mener à bien ces travaux qui ont permis à la commune de faire de substantielles économies.



LE CLUB DE L'ESPERANCE

LE BUREAU

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2008, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau. Ce bureau se compose de 5 membres du conseil municipal et 4 habitants du village.

Ces membres sont :

Maurice JAMBON, président - Bernard MAGNE, vice-président
Véronique FOURNIER, secrétaire - Laurent VALLET, trésorier

Ainsi que : Régine MAZERON, Marie VILPOUX, Daniel BONNETAT, José MAZERON, Claude PIROELLE.

COMPTE RENDU DES MANIFESTATIONS

Le 11 mai 2008 – VIDE GRENIER ET MARCHE PAYSAN

Sous un soleil très clément, de nombreux exposants ont participé à cette manifestation, certains en vidant leurs greniers, d'autres en exposant les produits régionaux ou artisanaux. Beaucoup de badauds autour des stands, certains comme simples curieux, d'autres cherchant à faire de bonnes affaires.



La restauration et la buvette ont rencontré un fort succès.
Le caddie a été remporté par une personne originaire de Percey.

Le club remercie tous les bénévoles qui, par leur dévouement, leur bonne humeur et leur convivialité ont fait de cette journée une réussite.

Le 21 juin 2008 - FETE DE LA MUSIQUE

Cette année, cette manifestation a eu lieu au hameau des Milleries, chez Mr et Mme VALLET
De nombreux participants (75 environ).
La soirée a démarré par un pot de l'amitié offert par le club de l'Espérance.



Le repas tiré du sac a été très convivial. La musique choisie par les jeunes a créé une très bonne ambiance. Jeunes et moins jeunes ont dansé et chanté jusqu'au petit matin.

Le club remercie très vivement M. et Mme VALLET pour leur accueil très chaleureux.



Les 13 et 14 JUILLET 2008 - FETE NATIONALE



Après la retraite aux flambeaux à laquelle ont participé les enfants de Percey avec quelques vacanciers, le feu d'artifice du 13 au soir, préparé et tiré par des habitants de Percey a attiré beaucoup de monde. Tous se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le pot de l'amitié offert par le club.

Le 14 juillet, 47 personnes ont partagé le buffet campagnard préparé par l'Auberge des Pêcheurs. Le soleil étant aussi de la partie, la journée a été très conviviale et s'est terminée pour certains assez tard dans la soirée.

Naissances : Aurélie et Mickaël GROHENS nous annoncent la naissance de leurs petites merveilles

ELISE née le 16 juillet à 23 h - 2.630 kg

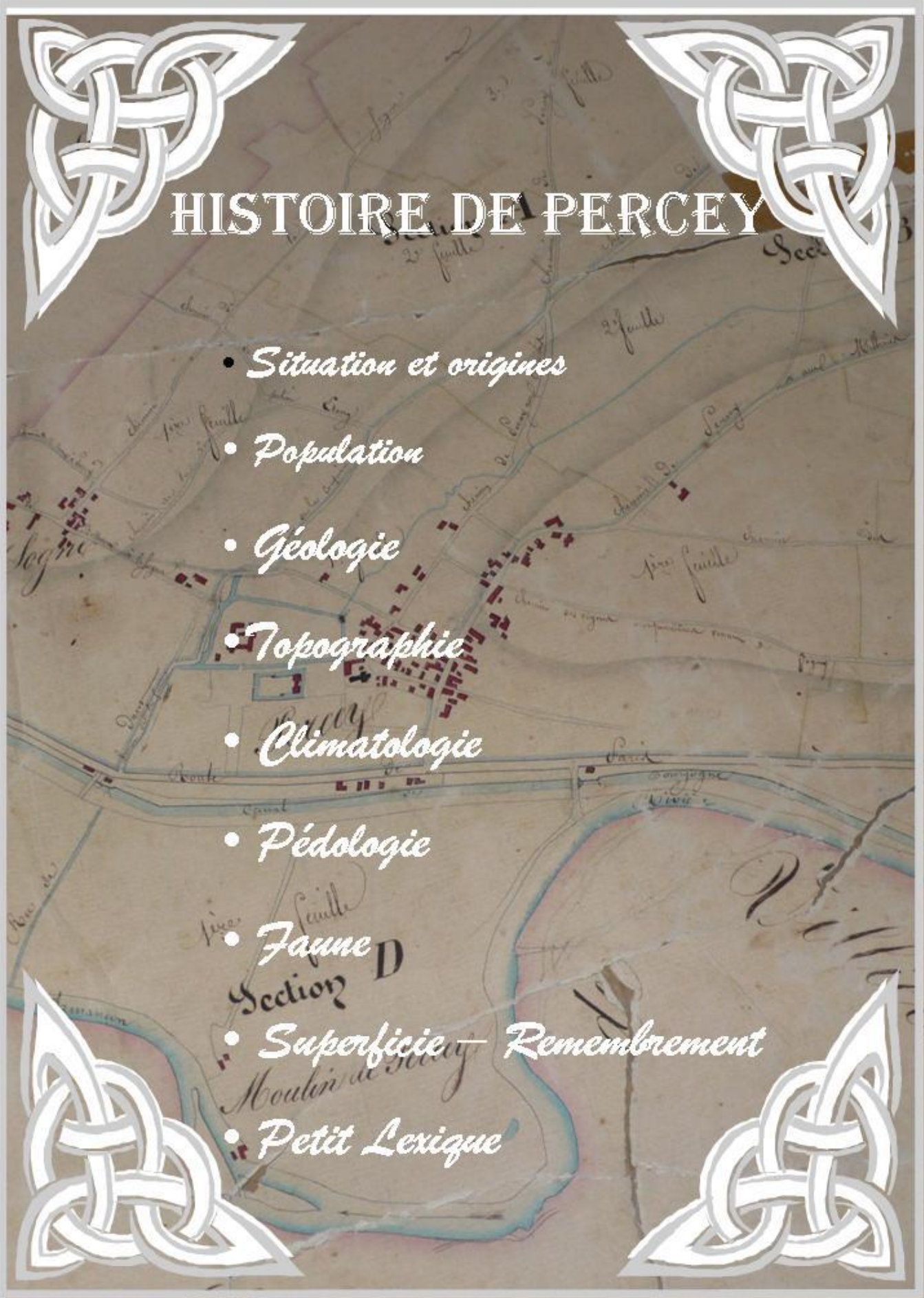
JULIETTE née le 16 juillet à 23 h 11 - 2.400 kg



Décès : Monsieur Michel ROULEUX

REMERCIEMENTS

Madame Marie-José CLARE remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie lors du décès de son époux Philippe CLARE



HISTOIRE DE PERCEY

- *Situation et origines*
- *Population*
- *Géologie*
- *Topographie*
- *Climatologie*
- *Pédologie*
- *Faune*
- *Section D*
- *Superficie — Remembrement*
- *Petit Lexique*

SITUATION ET ORIGINES

PERCEY, avec ses hameaux LA SOGNE, LES MILLERIES et la Ferme des PLANTS, se situe en bordure EST du département de l'YONNE, à la limite du département de l'AUBE.

La commune fait partie du canton de FLOGNY-LA-CHAPELLE et de l'arrondissement d'AVALLON. Avant d'être intégrée à la région BOURGOGNE, elle faisait partie de la CHAMPAGNE (champagne humide).

LES CROUTES et la métairie des ESSERTIES étaient des hameaux dépendants de la paroisse de PERCEY bien que le territoire des CROUTES fut sous la censive de Monseigneur le Marquis de la VEILLIERE et non sous celle du Seigneur de PERCEY.

Ces hameaux furent séparés de la paroisse de PERCEY le 15 février 1724. Monseigneur Pierre de Pardaillon de Gendron d'Autun, Evêque de Langres, Pair de France, confirmera le décret d'érection le 13 juillet 1728. (Ces paroisses dépendaient du Diocèse de Langres, archidiaconé de Tonnerre et doyenné de St Vinnemer).

D'après les notes historiques de Monsieur PIDOUX de la MADUERE, au début du XIIe siècle, PERCEY est sous la double autorité de l'Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre et du Vicomte de Saint-Florentin, qui dépendait de la Seigneurie de Saint-Pierre de Troyes. Au XIIIe siècle, l'Abbaye de PONTIGNY exerce son influence sur toute la région.

En 1229, Miles de Percey, premier curé connu dans la paroisse, reconnaît que la moitié des revenus de son Église appartient à l'Abbaye Saint Michel de Tonnerre (diocèse de Langres). En 1393, le fief de Percey relevait de St Florentin. Avant 1789, Percey faisait partie du diocèse de Langres, de la province de l'Ile de France et du baillage de St. Florentin. On retrouve trace de cette appartenance dans les archives du Diocèse de Langres au moins jusqu'en 1791.

Le premier Seigneur de Percey connu, en 1212, est Odouin de Percey. Cette vieille famille chevaleresque du nom de Percey disparaît à la fin du XIIIe siècle.

A partir de 1603, on trouve la trace d'une famille de Buffévent qui possède la Seigneurie de PERCEY. Vinrent ensuite les familles Tardieu de Maleyssie dont les dernières descendantes furent deux filles. L'aînée Henriette, épousa le Comte de Virel. Une de leurs sept enfants, Marie, épousa le Comte Riant mort en 1921 et enterré à Percey. Le dernier comte né à Percey en 1896 vendit le château et quitta la région.

PERCEY au cours des siècles s'est appelée :	1186	PARECE – PARCEYUM
	1249	PARECIACUM
	1278	PARRCI
	1483	PARREZE
	1536	PARREYUM

La forme de 1536 est naturellement du Français travesti en latin mais elle est intéressante, dans la mesure où elle apprend que le « R » était compris comme «RR» : nous pouvons donc remonter à « PATR » nom gaulois de « Quatre » : Percey serait donc un hameau, un quartier.

POPULATION

Les habitants :

460 en 1793	-	310 en 1901
226 en 1954	-	257 en 1999

Au dernier recensement de 2007, nous étions 265 - 53,2 % d'hommes et 46,8 % de femmes
122 actifs et 143 inactifs
sur 140 logements, il y a 101 résidences principales

On retrouve des noms de familles déjà installées à Percey aux XV ou XVIe siècles : FLOGNY, VALLET, PIROELLE, FOURNIER, MICHAUT, PROTAT, BAILLOT, GIBIER.

GEOLOGIE

Le contexte géologique de la région est celui de la succession des couches sédimentaires de la base Crétacée (période géologique de l'ère secondaire qui a duré de -141 à -65 millions d'années avant J-C, et se termine avec la disparition des dinosaures).

Les étages rencontrés ici sont essentiellement marneux, argileux et sableux.

TOPOGRAPHIE

La commune s'étend sur un bas plateau à peine ondulé, traversé suivant une direction SUD-EST / NORD-OUEST, par la vallée de l'Armançon.

Les altitudes sont modestes :

Percey	125 m
La Sogne	119 m
Les Milleries	133 m
La ferme des Plants	153.5

Le point culminant est en limite Nord-Est à 155 m (croisement sur la route des Croûtes avec la route de la ferme des Plants). L'Armançon coule à 115 m à son entrée sur le territoire communal et à 105 m à sa sortie, soit une pente d'à peine 0.2 %.

Les versants de la vallée sont aussi peu marqués, une dizaine de mètres entre le fond et le dessus, de même que les vallons déterminés par les rus affluents de l'Armançon : rû de Biot, rû de Couru.

Au Sud, l'Armançon délimite le finage entre Percey, Villiers Vineux et Jaulges. A l'Est, le rû de Couru marque la limite avec Flogny la Chapelle.

CLIMATOLOGIE

L'est du département de l'Yonne est soumis, de par sa position géographique, à un climat de type océanique tempéré mais relativement influencé par des tendances continentales, par exemple une grande amplitude thermique entre étés chauds et hivers froids.

Les chiffres cités ci-dessous portent sur des périodes de 10/20 ans et sont obtenus par extrapolations à partir de données voisines.

Les Températures : moyenne annuelle : 10°2

Température moyenne maximale mensuelle :

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
6°1	7°9	10°2	14°5	18°4	21°6	24°4	23°7	20°4	15°6	9°4	5°1

Température moyenne minimale mensuelle :

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
0°2	0°9	1°6	4°2	7°7	10°4	12°3	12°3	9°6	6°3	2°6	0°2

Les précipitations :

La région est moyennement arrosée, un peu moins que le plateau bourguignon au sud (Tonnerrois) ou que la forêt d'Othe au nord, mais cependant plus que le centre du département :

En mm.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
62	65	57	46	66	59	54	70	59	60	67	71

PEDOLOGIE

Les sols qui forment les terres agricoles de la commune de Percey sont déterminés par la nature de la roche mère, mais également par le climat et les pratiques culturales.

- *Sols sur alluvions modernes* : sols variés de texture argilo-limoneuse à argileuse, épaisseur de 10 à 60 cm, passant graduellement en profondeur à une grève calcaire sableuse ou graveleuse. Sols très filtrants séchant vite mais inondables.

- *Lames jaunes calcaires* : sols de la basse terrasse de l'Armançon reposant sur la grève calcaire, épais de 60 cm à 3 m. Texture argileuse et teinte brun-jaune. Absence d'éléments grossiers mais présence de calcaire en quantité modérée dans la terre fine.
- *Sols limoneux – colluviaux - hydromorphes* : sols d'accumulation de limons (45 à 70%) en fond de vallon : engorgement prolongé donc à usage de prairie.
- *Sols sur argiles à Lumachelles* : sols à tendance argilo-limoneuse avec quelques intercalations calcaires possibles. Ces sols posent des problèmes agronomiques à cause de leur mauvais drainage interne et de la stagnation de l'eau en surface. La transformation des prairies traditionnelles en culture n'est pas toujours facile car tout travail du sol avant ressuyage complet est mauvais pour la structure de ces sols, dont l'assainissement est d'autre part rendu difficile par la présence éventuelle des bancs calcaires.
- *Sols à horizon argileux peu profond* : sols voisins des précédents (très mauvaise perméabilité marquée), niveau argileux à 25 ou 30 cm, mais absence de calcaire. Sols difficiles à travailler, à vocation plutôt de prairie.
- *Sols sur sables et argiles panachés* : ensemble de sols variés, en raison de la variété du substrat géologique : on trouve des sols planosoliques à hydromorphie (excès d'eau) saisonnière intense ; des sols peu profonds (argiles) à faible perméabilité ; des sols sablo-limoneux. Le pH est généralement compris entre 4.5 et 5.5. Absence de calcaire. Presque tous ces sols souffrent d'un excès d'eau prolongé (hiver - printemps) d'où risque de battance, difficulté de travail : donc sols de prairie, de cultures sur petites surfaces (planches ou billons).
- *Sols lessivés - dégradés – hydromorphes* : sols présentant un lessivage. Ils sont sablo-limoneux en surface, l'argile étant entraînée des horizons supérieurs vers les horizons inférieurs où son accumulation engendre une colmatation, donc une imperméabilité pour les eaux qui restent en surface, d'où hydromorphie saisonnière et dégradation de la structure. Le pH est compris entre 4.5 et 5.2.
- *Sols lessivés – peu dégradés – hydromorphes* : sols développés dans le même matériau limoneux que les précédents, mais la situation topographique différente ainsi que la mise en culture souvent plus ancienne ont freiné le lessivage et diminué l'hydromorphie. Le pH est compris entre 7.3 et 8.0.

FAUNE

Une région qui présente des biotopes, c'est-à-dire des milieux variés, comme la commune de Percey où l'on a des massifs boisés, des prés, des zones de polyculture, la vallée de l'Armançon, une telle région est tout à fait susceptible d'accueillir une assez grande diversité d'espèces animales.

SUPERFICIE

Actuellement, d'une superficie de 956 ha dont 713 en zone agricole utile.

Le bornage définitif fût décidé par l'arrêt du 5 juin 1728 après la séparation des Croûtes et de la Ferme des Esserties. Au fil des ans, la commune a acheté et vendu des terres, ce qui donne une fluctuation dans la superficie des biens communaux. Dans une délibération du conseil municipal du 24 août 1790, la commune a acheté aux domaines nationaux :

finage de Percey. Butteaux 1 arpent

finage de Percey 1 arpent de pré et 1 arpent de vigne

finage des Croûtes 2 arpents, 87 cordes de prés et 1 arpent de terres

appartenant à l'abbaye de Pontigny, le tout payable en 15 ans à 5% d'intérêts.

Le 25 avril 1790 un premier partage des biens communaux de 50 arpents en 97 parts égales a eu lieu. Dans une délibération du 16 floréal de l'An 2 (avril 1794) il est décidé de partager les biens communaux entre tous les habitants de Percey, 470 habitants ayant droit à des 'parts d'usage'

- 1er lot : 49 arpents 33 perches 15 pieds, divisés en 470 lots :
1 lot = 10 perches 7 pieds 10 pouces.
- 2ème lot nouvellement défriché : 60 arpents 97 perches 7 pieds en 470 lots :

- 1 lot = 12 perches 19 pieds
 - 3ème lot : 111 arpents 96 perches en 470 lots.

Ce qui représentait environ un total de 156 ha 95 ares à diviser en 470 lots de 33 a 39 ca. Sur cette délibération figurent les 470 noms des ayants droit. Dans cette superficie figure les terres du château qui ont été confisquées à la révolution. En 1841, le partage des usages est de 131 parts de 46 ares. Le 2 janvier 1855, il ne reste que 69 ha 26 a 39 ca en propriété à la commune. A ce jour, les biens communaux s'élèvent à environ 70 ha et sont partagés par location à bail et en parts d'usages aux agriculteurs de la commune.

Relevé des superficies du 27 ventose de l'An 9 (27.02.1801) :

Terres labourables	642 ha	84 a	32 ca
Prés patures	46	39	85
Vignes	19	22	58
Bois	25	56	32
Biens communaux	96	59	32
TOTAL	830 ha 64 a 39 ca		

REMEMBREMENT

Un arrêté préfectoral en date du 19 juin 1989 a ordonné l'exécution d'un remembrement. En 1994, le remembrement des terres de Percey a permis d'agrandir la superficie des parcelles : sur les 528 ha remembrés, il y avait 1214 parcelles, après remembrement, il n'y en a plus que 242.

PETIT LEXIQUE

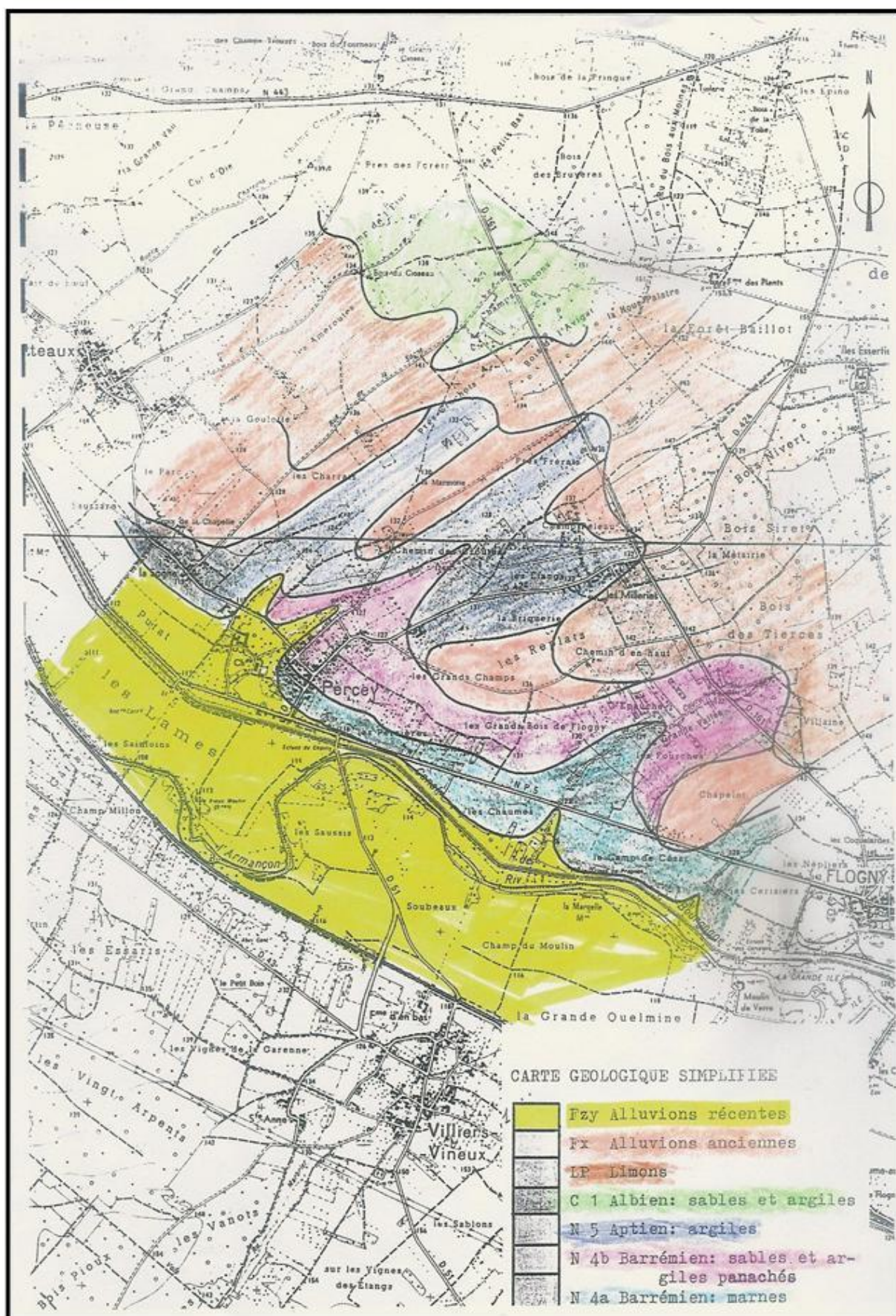
MARGUILLIER : Membre du conseil de fabrique d'une paroisse, qui en gère les biens.
 FABRIQUE : revenu affecté à l'entretien d'une église

Mesures :

Un	MARC	mesure de poids équivalent à 8 onces ou environ 248 grammes
Une	ONCE	environ 31 grammes ou environ 8 gros
Un	GROS	3 deniers ou 3,824 grammes
Une	LIVRE	16 onces
Une	CORDE	4 stères de bois ou 2 ,33 stères suivant les régions
Un	ARPENT	42,21 ares ou 100 perches
Une	PERCHE	42,21 m ²
Un	JOURNAL	Surface pouvant être labourée par 1 homme en une journée ou 2/3 d'arpent
Une	TOISE	1,949 m
Un	POUCE	27 mm
Un	PIED	12 pouces ou 32,48 cm
Un	BICHET	50,8 litres - un bichet de blé pèse 72 livres

USAGES : part d'usage, terrains communaux partagés en parts égales entre les habitants de la commune.

Au début du 19è siècle, le prix du blé au marché de St. Florentin était de 48 livres pour 1 bichet



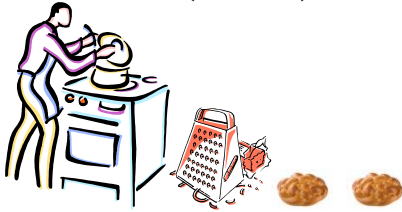
LA GOUGERE



Ingrédients :



- 80 g de beurre
- ¼ de L d'eau
- 125 g de farine
- 200 g de gruyère (150g de râpé et 1morceau de 50g)
- 4 œufs
- 1 pincée de sel,
- Poivre (facultatif)



Recette

Préchauffer le four th 6 à 7

Préparer une plaque de cuisson (beurrer, saupoudrer de farine ou mettre du papier sulfurisé)

Préparer une pâte à choux :

- Dans une casserole, faire bouillir à allure forte un mélange d'eau + beurre en morceaux + pincée de sel
- Lorsque le beurre est fondu, couper le foyer
- Ajouter la farine d'un seul coup et fouetter vigoureusement avec une cuillère en bois jusqu'à ce que le mélange n'adhère plus à la cuillère ni aux parois de la casserole
- Hors du foyer, incorporer les œufs un à un en battant bien la pâte avec la cuillère en bois
- Ajouter le fromage râpé à cette pâte
- Fouetter jusqu'à obtenir l'aspect d'une mayonnaise
- Sur la plaque graissée, disposer la pâte en plots ou en couronne à l'aide d'une cuillère à soupe
- Couper le gruyère en dés et le piquer sur la pâte
- Cuire au four pendant 30 mn en veillant à ne pas l'ouvrir en cours de cuisson
- La gougère se sert très chaude ou froide.



QUELQUES PERLES

François 1^{er} était le fils de François 0

C'est Richelieu qui fonda la Star Académie Française

Le losange est un carré tordu en biais

Jeanne d'Arc voyait des apparitions invisibles

Comme Bonaparte, Jules César pouvait dicter plusieurs lettres à la fois,
C'était un dictateur.

Les amazones étaient comme les femmes, mais encore plus méchantes.

Nous avons besoin d'informations et d'idées, si vous en avez faites les parvenir à l'une des personnes dont le nom figure ci-dessous.

COMITE DE REDACTION : Daniel Boucheron, Robert Delacroix, Régine Mazeron, Daniel Bonnetat
Marie Vilpoux, Bernard Magne, Jeannine Durand.

I.P.N.S. Ne pas jeter sur la voie publique.